BIENVENUE À LA MMJ

LIVRET D'ACCUEIL

La Mutuelle
des Métiers de la Justice
et de la sécurité

VOUS ACCOMPAGNER À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE VIE, NOTRE MISSION DE TOUS LES JOURS !

Merci d'avoir choisi la MMJ pour vous accompagner.

Depuis près de 80 ans, la MMJ répond aux besoins d'équité et de solidarité de ses adhérents. Cette pérennité est gage de notre sérieux et de nos valeurs humanistes toujours mises à votre service. Et parce que votre santé est une priorité, et que votre mutuelle doit être à vos côtés, la MMJ s'engage à vous offrir la meilleure qualité de service pour vous accompagner à chaque instant important.

Pour découvrir la palette de nos services, vous permettre de mieux comprendre le système de soin français et les étapes pour effectuer vos démarches, nous sommes heureux de vous offrir ce guide. Il a été conçu pour vous aider de manière très pratique et vous apportez un premier niveau de réponses.

Pour toute question sur votre contrat, nos services ou vos remboursements, nous vous invitons à vous rendre sur votre espace adhérent, disponible 24h sur 24h, 7 jours sur 7, ou à contacter un de nos conseillers.

Merci de votre confiance et bienvenue à la MMJ !

Michel SIRVEN
Directeur général

Sommaire

04 LA MMJ VOUS SIMPLIFIE LA VIE
06 COMPRENDRE MES REMBOURSEMENTS
08 DEMANDE DE REMBOURSEMENTS
10 MA VIE DE FAMILLE
12 MON EMPLOI ET MON LOGEMENT
14 MA RETRAITE
15 COMMENT BÉNÉFICIER DES AIDES ?

LES 5 ENGAGEMENTS DE LA MMJ

Vous vous engagez auprès de nous, la mutuelle s'engage aussi, forte de 5 valeurs fondamentales qui guident nos actions à vos côtés.

PAS DE DISCRIMINATION À L'ENTRÉE

La MMJ protège tout le monde, sans exception et sans examen de santé.

PAS D'INÉGALITÉ

La MMJ ne facture pas à la tête du client. Nos adhérents bénéficient de tarifs adaptés calculés d'après leur âge. Nous menons aussi une politique d'accompagnement social pour soutenir nos adhérents en difficulté.

PAS D'OPPORTUNISME

La MMJ protège depuis plus de 75 ans les agents et magistrats du ministère de la Justice et, par extension, tous les métiers qui assurent la protection de nos concitoyens. Nous ne faisons pas n'importe quoi pour n'importe qui.

PAS DE MARCHANDISATION

La MMJ est à but non lucratif. Toutes nos ressources sont dédiées à la protection de nos adhérents, pas à la rémunération d'actionnaires.

PAS DE FRAGILISATION

Nous ne voulons pas qu'un problème de santé affaiblisse la situation financière de nos adhérents. Avec nos garanties santé, nos surcomplémentaires et nos solutions de prévoyance qui complètent les pertes de revenus, nous favorisons le maintien du pouvoir d'achat.

Et vous ? Avez-vous déjà pensé à vous engager ?

DEVENIR DÉLÉGUÉ DE LA MMJ, C'EST :

▶ **Renforcer le lien** avec les adhérents ▶ **Garantir** l'accès aux soins pour tous ▶ **Débattre** des orientations de la MMJ.

LA MMJ VOUS SIMPLIFIE LA VIE

Profitez de tous vos services sur votre espace adhérent et retrouvez les actualités de la MMJ, des événements prévention ainsi que des conseils santé, pour mieux vous protéger !

UN ESPACE ADHÉRENT POUR TOUTES VOS DEMANDES

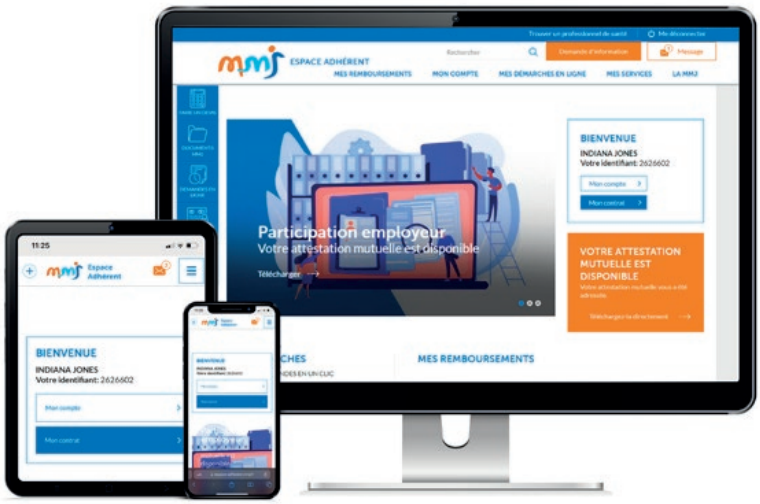

Gérez & suivez vos remboursements de santé 24h/24 et 7j/7 :

- **Adressez** vos devis de soins pour connaitre le montant du remboursement de la MMJ.
- **Demandez** un remboursement avec l'envoi en ligne de vos factures.
- **Recherchez** vos derniers remboursements et téléchargez vos relevés.

Gérez votre compte et vos demandes :

- **Mettez à jour** vos coordonnées.
- **Modifiez** vos contrats / garanties.
- **Téléchargez** votre carte de tiers payant.

Suivez vos demandes en ligne et retrouvez l'**historique de vos échanges** avec nos conseillers.

▶ **Scannez le QR Code pour retrouver votre numéro d'identifiant personne !**

Pour vous connecter

ACTIVEZ FACILEMENT VOTRE
COMPTE PERSONNEL

Rendez-vous sur espace-adherent.mmj.fr.

Indiquez le n° de l'identifiant personne présent sur votre avis d'échéance.

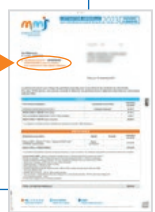

Validez votre compte à l'aide du code reçu par email ou SMS.

L'APPLI MYSOFIE POUR SUIVRE VOS DÉPENSES SANTÉ

Avec l'appli mySofie pour la MMJ :

- **Centralisez** vos données de santé (Assurance maladie et mutuelle) ainsi que celles de toute votre famille.
- **Envoyez** vos factures, demandes de remboursement et transférez vos ordonnances.
- **Retrouvez** votre carte de mutuelle (tiers payant).
- **Visualisez** votre budget santé.

Comment faire ?

COMMENT CONNECTER MON COMPTE MMJ **À MYSOFIE ?**

Téléchargez gratuitement l'application mySofie sur Apple Store ou Play Store.

Créez votre compte
et sélectionnez la MMJ dans la liste des mutuelles.

Connectez votre compte MMJ
en renseignant votre n° identifiant personne à 7 chiffres et le mot de passe utilisé sur votre espace adhérent.

▶ **Scannez le QR Code pour télécharger plus facilement l'appli mySofie !**

LE RÉSEAU DE SOINS CARTE BLANCHE : SERVICES ET TARIFS NÉGOCIÉS

Grâce au réseau de soins Carte Blanche : des professionnels de santé en optique, dentaire et audioprothèse vous proposent des tarifs préférentiels sans avance de frais (tiers payant).

CARTE BLANCHE

- **Trouvez un professionnel de santé près de chez vous**
- **Bénéficiez de tarifs préférentiels**
- **Consultez le guide des médicaments**
- **Consultez le guide Hospit'santé**

MAIIA POUR TÉLÉCONSULTER

Maiia

Consultez sans vous déplacer à tout moment de la journée, 7j/7 :

- **Un médecin généraliste, un spécialiste**
- **Un professionnel paramédical**

COMPRENDRE MES REMBOURSEMENTS

Base de remboursement, tiers payant, feuilles de soin... Pas facile de se repérer dans le domaine de la santé, alors on essaie d'y voir plus clair !

COMPRENDRE VOS REMBOURSEMENTS

▶ **Les remboursements de vos dépenses de santé se font en deux temps :**

1

L'Assurance maladie vous rembourse partiellement vos prestations de santé en fonction d'un niveau de remboursement déterminé par la base de remboursement (BR). Certaines prestations ne sont pas du tout prises en charge : dépassements d'honoraires, certains vaccins, médicaments dits « de confort », médecines alternatives... ou bien très peu remboursées (lunettes, prothèses dentaires, lentilles...).

2

Votre mutuelle (la MMJ) intervient en complément du remboursement de l'Assurance maladie et, selon le niveau de garantie que vous avez choisi, prend en charge l'intégralité ou une partie de vos prestations.

De plus, elle rembourse certaines prestations non prises en charge par l'Assurance maladie.

À QUOI ME SERT MA CARTE DE MUTUELLE ?

Votre carte de mutuelle vous dispense de réaliser l'avance de frais auprès de nombreux professionnels de santé :

- pharmaciens,
- opticiens,
- radiologues,
- kinésithérapeutes,
- infirmiers,
- orthophonistes,
- ...

PENSEZ À PRÉSENTER VOTRE CARTE DE MUTUELLE SYSTÉMATIQUEMENT !

Votre carte de mutuelle est disponible sur votre espace adhérent et sur l'appli mySofie. Vous pouvez la télécharger au format pdf ou l'imprimer chez vous.

▶ **Scannez le QR Code pour retrouver toutes les explications sur notre site.**

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE UNE FEUILLE DE SOINS ET LA CARTE VITALE ?

Votre carte Vitale contient toutes les informations administratives vous concernant et permet de vous faire rembourser facilement grâce à la télétransmission.

PLUS BESOIN D'ENVOYER VOTRE FEUILLE DE SOINS PAR COURRIER À L'ASSURANCE MALADIE !

QUIZ

QU'EST-CE QUE LE 100% SANTÉ ?

☐ UNE NOUVELLE MARQUE DE SODA DIÉTÉTIQUE
☐ LA PRISE EN CHARGE COMPLÈTE DE CERTAINES PRESTATIONS SANTÉ

Réponse 2 ! Avec la réforme 100% santé, le reste à charge est de 0 euro pour l'assuré sur un ensemble de soins et de prestations en dentaire, optique et audiologie. Cela permet de répondre aux besoins de chacun et de bénéficier d'une bonne qualité de soins.

EST-IL NÉCESSAIRE DE RESPECTER LE PARCOURS DE SOIN POUR ÊTRE REMBOURSÉ ?

☐ SEULEMENT POUR LES SPÉCIALISTES
☐ SAUF POUR LES MÉDECINS EN LIBRE ACCÈS

Les deux ! Le parcours de soin coordonné incite les patients à consulter leur médecin traitant, avant de prendre rendez-vous avec un autre généraliste ou un médecin spécialiste (ORL, psychiatre, cardiologue...), hors spécialités médicales dites «en accès libre» (gynécologue, ophtalmologue…). En déclarant un médecin traitant vous respectez le parcours de soins et serez mieux remboursé par l'Assurance maladie et la MMJ.

COMMENT SONT CALCULÉS MES REMBOURSEMENTS ?

☐ EN % DE LA BR
☐ EN 100% TM
☐ EN €

Tout est exact ! En complément de l'Assurance maladie, la MMJ vous rembourse le ticket modérateur (100% TM), et en cas de dépassement d'honoraires un montant supplémentaire, selon votre garantie, exprimé en pourcentage de la base de remboursement de l'Assurance maladie (BR) ou en euros.

▶ **Rendez-vous sur votre espace adhérent pour en savoir plus.**

J'ai avancé près de 200€ pour des soins dentaires, comment puis-je être remboursé ?

Toutes vos demandes de remboursement peuvent être effectuées via votre espace adhérent.

Rubrique :
Mes Remboursements > Demande de remboursement.
Vous trouverez la liste des justificatifs le cas échéant, page 8 de ce livret.

Mon opticien m'a remis un devis, comment connaître le montant de ma prise en charge ?

Rendez-vous sur votre espace adhérent, vous pouvez effectuer une demande d'estimation du montant de vos remboursements.

Rubrique :
Mes Remboursements > Envoi de devis santé.

LES JUSTIFICATIFS POUR ÊTRE REMBOURSÉ

Pour obtenir au plus vite vos remboursements santé, veillez à bien transmettre les justificatifs ci-dessous. Vous pouvez les envoyer sur votre espace adhérent, page demande de remboursements.

SOINS COURANTS

Consultations, visites généralistes, spécialistes - actes techniques - auxiliaires médicaux - actes de radiologie - analyses et examens de biologie - pharmacie

- **Pas de justificatifs à transmettre :** le remboursement de la MMJ est automatique si la télétransmission NOEMIE est en place et que vous avez réglé l'intégralité de la dépense.
- **Facture originale** détaillée et acquittée : si vous avez bénéficié du tiers payant pour la partie Assurance maladie (Sécurité sociale) et que vous vous êtes acquitté de la part complémentaire (part mutuelle).

Soins externes en établissement hospitalier :

- **Avis** des sommes à payer.
- **Attestation** de paiement de la Trésorerie.

HOSPITALISATION

Honoraires chirurgicaux (chirurgie, anesthésiste, obstétrique), forfait journalier, participation forfaitaire, chambre particulière

- **Bordereau** de facturation + **factures** détaillées et acquittées.
- ou **avis** des sommes à payer + attestation de paiement de la trésorerie.

Frais d'accompagnement

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.
- **Bulletin** d'hospitalisation.

Transport

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

DENTAIRE

Soins dentaires

- **Pas de justificatifs à transmettre :** le remboursement de la MMJ est automatique si la télétransmission NOEMIE est en place et que vous avez réglé l'intégralité de la dépense.
- **Facture originale** détaillée et acquittée : si vous avez bénéficié du tiers payant pour la partie Assurance maladie et que vous vous êtes acquitté de la part complémentaire.

Implantologie

- **Facture nominative**, acquittée et détaillée précisant : le numéro de dent, le code CCAM, la date des soins.

Couronnes, prothèses, Inlay

- **Facture nominative**, acquittée et détaillée précisant : le numéro de la dent, le code CCAM, la date des soins, le matériel utilisé.

Orthodontie acceptée et refusée

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée précisant : les dates de début et de fin, ainsi que le numéro du semestre correspondant.

Parodontologie

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

OPTIQUE

Lunettes

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée : si vous avez bénéficié du tiers payant pour la partie Assurance maladie (Sécurité sociale) et que vous avez payé la part complémentaire santé (part mutuelle).
- **Facture nominative**, détaillée et acquittée dès que vous aurez perçu votre remboursement Assurance maladie : si vous avez réglé l'intégralité de vos frais.

Dans le cadre d'un changement de correction (adulte)

Remboursement de la MMJ possible s'il y a un délai d'1 an et 1 jour au moins entre le nouveau et le précédent équipement optique. Pour en bénéficier, vous devez justifier de votre changement de correction. Il vous faut joindre les documents suivant :

- **Formulaire** « prise en charge anticipée d'un équipement optique » (téléchargeable sur votre espace adhérent).
- **Ancienne et nouvelle ordonnance.**
- **Facture nominative,** détaillée et acquittée.

Lentilles (remboursées ou non par l'Assurance maladie)

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

Chirurgie réfractive

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

AIDES AUDITIVES

Frais d'entretien - prothèses auditives

- **Pas de justificatifs à transmettre :** le remboursement de la MMJ est automatique si la télétransmission NOEMIE est en place et que vous avez réglé l'intégralité de la dépense.
- **Facture originale** détaillée et acquittée : si vous avez bénéficié du tiers payant pour la partie Assurance maladie (Sécurité sociale) et que vous avez payé la part complémentaire santé (part mutuelle).

Bilan acoustique du nouveau-né

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

FOURNITURES MÉDICALES

Podologie - bilan podologie et orthèses plantaire

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

Appareillages - prothèses mammaire - prothèses capillaire

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

PRÉVENTION BIEN-ÊTRE

Médecine douce (osthéopathe, acupuncteur…) - psychologues, psychomotriciens

- **Facture nominative** et acquittée avec le numéro d'identification du professionnel de santé (ADELI/RPPS).

Contraceptifs, ostéodensitométrie non remboursée par l'Assurance maladie – vaccins – caryotype foetal – amniocentèse

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

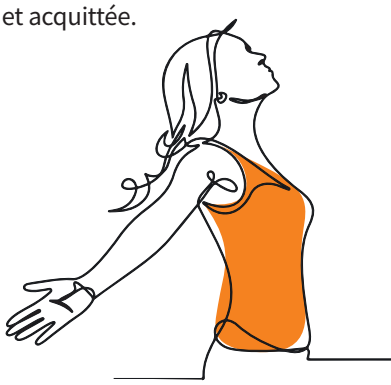

CURE THERMALE

Remboursée par l'Assurance maladie

Honoraires médicaux - cure thermale avec ou sans hospitalisation - frais d'hébergement et de transport remboursés par l'Assurance maladie

- **Pas de justificatifs à transmettre :** le remboursement de la MMJ est automatique si la télétransmission NOEMIE est en place et que vous avez réglé l'intégralité de la dépense.
- **Facture nominative**, détaillée et acquittée : si vous bénéficiez du tiers payant Assurance maladie (Sécurité sociale) mais que la part complémentaire est réglée.

Pour l'envoi de vos factures

Lorsque vous nous adressez une facture, cette dernière doit mentionner les éléments suivants :

- **Nom et adresse du professionnel de santé**
- **Nom et prénom du bénéficiaire**
- **N° de Sécurité sociale et/ou l'identifiant personne**
- **Date des actes**
- **Détail des actes**
- **Montant de la dépense**
- **Montant réglé par l'adhérent**

Identifiez-vous : Pour faciliter le traitement de votre dossier, il est indispensable de préciser votre numéro d'identifiant personne ou de Sécurité sociale lors de votre envoi.

Si vous bénéficiez de la couverture de deux mutuelles et que la télétransmission est active avec l'autre mutuelle : merci de nous transmettre le décompte de votre première mutuelle pour bénéficier d'un éventuel remboursement complémentaire.

MA VIE DE FAMILLE
NAISSANCE, MARIAGE ...

La MMJ vous accompagne à chaque étape de vie avec des conseils et des solutions adaptés à tous et à toutes les situations.

POUR MES GRANDES ÉTAPES DE VIE

Prêts Moments de vie

Pour vos grandes étapes de vie (naissance, mariage, décès...), la MMJ met à votre disposition des prêts à taux avantageux : les intérêts sont pris en charge par la MMJ. Ces prêts «1ère installation » et « événements exceptionnels » sont proposés en partenariat avec la Banque Française Mutualiste.

Assistance santé

Après votre accouchement, vous pouvez bénéficier d'une **aide-ménagère** mais aussi de **conseils de puériculture** pour acquérir les bons gestes s'il s'agit de votre 1er enfant.

Action sociale

Pour les vacances, la MMJ peut contribuer aux dépenses avec **une allocation pour les séjours enfants** déterminée d'après le Quotient familial. Cette aide concerne également **les activités encadrées** avec hébergement des enfants effectuées au cours des vacances scolaires.

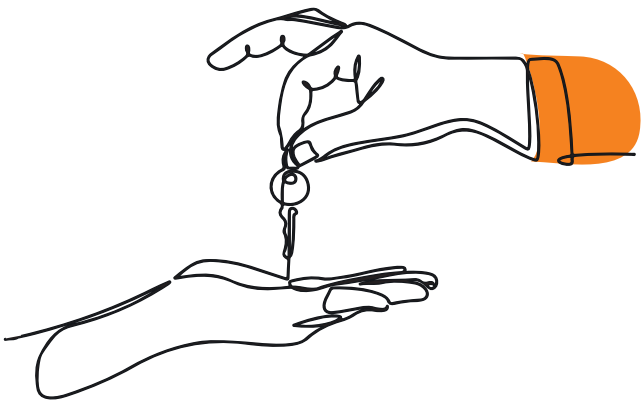

QUIZ

JE VIENS D'AVOIR UN BÉBÉ, LA MMJ M'OFFRE :

☐ UN DOUDOU ☐ UNE ALLOCATION

Une allocation ! Elle est prévue dans votre contrat santé pour l'arrivée d'un nouveau-né. Pour la percevoir, pensez à rattacher votre enfant à votre contrat ! Vous devez d'abord le déclarer auprès de l'Assurance maladie. Vous pourrez ensuite faire la demande à la MMJ directement depuis votre espace adhérent.

Projet Immobilier

Pour l'achat de votre logement, la MMJ vous fait bénéficier de conditions avantageuses pour **votre caution ou votre assurance de prêt.**

LORSQUE LES CHOSES SE COMPLIQUENT

Assistance santé

Afin d'améliorer votre bien-être au quotidien, votre garantie santé inclut les services MMJ Assistance :

- **Informations juridiques, informations médicales**
- **Conseils nutrition et prévention santé**
- **Conseil social**

Assistance santé

Dans des périodes compliquées, vous bénéficiez du soutien de professionnels :

- **Aide à domicile** pour la réalisation des tâches quotidiennes.
- **Prise en charge des enfants :** déplacement d'un proche ou transfert des enfants ou garde des enfants.
- **Services de proximité :** livraison de courses et médicaments, portage de repas, …
- **Soutien scolaire à domicile** en cas d'immobilisation de l'enfant.
- Mise en place d'une **enveloppe de services** à choisir en cas de pathologie lourde.
- **Soutien psychologique.**

Action sociale

En cas de situation familiale ou financière particulière (dépenses de santé coûteuses, catastrophe naturelle, décès…), une allocation d'entraide exceptionnelle peut vous être accordée.

Assistance handicap et dépendance

Vous êtes aidant ? En cas d'indisponibilité (hospitalisation, besoin de répit…), votre contrat de prévoyance inclut la mise en place de solutions pour l'aidé : **auxiliaire de vie, transfert chez un proche, livraison de médicaments…** Vous pouvez également bénéficier **d'un bilan personnalisé** avec un travailleur social et **d'un bilan avec un ergothérapeute** au domicile de l'aidé.

Assistance, prêts moments de vie, action sociale, projet immobilier : pour bénéficier de ces services, retrouvez tous les contacts et infos pratiques en page 15.

QUIZ

LA MMJ PEUT COUVRIR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE MON FOYER :

☐ VRAI ☐ FAUX

Vrai ! Conjoint(e), concubin(e) ou assimilé(e) et enfants à charge âgés de moins de 28 ans peuvent être couverts. Vous pouvez à tout moment demander l'inscription d'un membre de votre famille via votre espace adhérent ou en appelant vos conseillers MMJ. La cotisation est gratuite à partir du 3ème enfant (voir le règlement de l'offre).

MON FILS SERA ÉTUDIANT À LA RENTRÉE PROCHAINE, IL DOIT CHANGER DE MUTUELLE :

☐ VRAI ☐ FAUX

Faux ! Votre fils restera affilié à la Caisse Primaire d'Assurance maladie de son lieu d'habitation. Il pourra continuer à bénéficier de votre contrat et du tiers payant sur la plupart des dépenses de santé, ainsi que des services associés et pourra, s'il le souhaite, modifier ses garanties.

Votre situation familiale peut évoluer (mariage, divorce…). Dans ce cas, **pensez à modifier la désignation des bénéficiaires du capital décès.**

Vous pouvez désigner un ou plusieurs bénéficiaires et opter pour la formule générale ou une formule particulière qui permet de désigner librement un ou plusieurs bénéficiaires du capital décès.

Pour mettre à jour votre désignation, **le formulaire est disponible sur votre espace adhérent.**

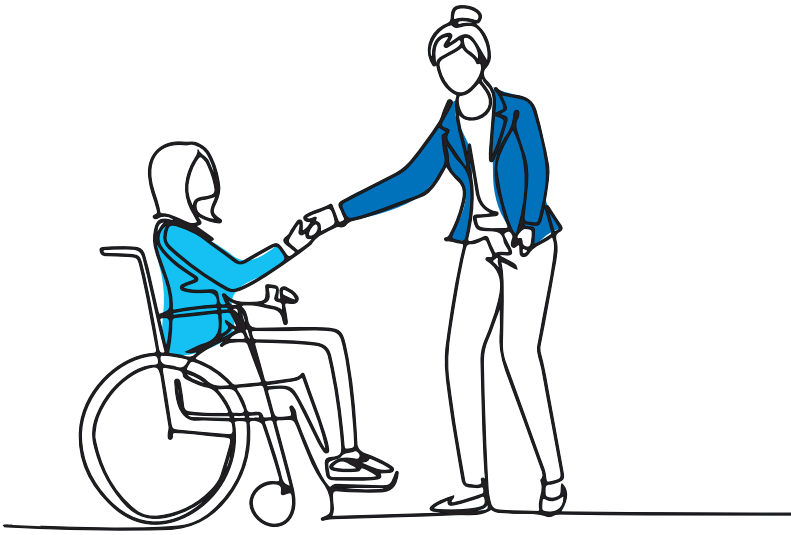

MA VIE PROFESSIONNELLE BIEN ÉQUILIBRÉE

Concilier sa vie de famille et sa vie professionnelle, changer d'orientation, être arrêté ... la MMJ est à vos côtés pour vous apporter soutien, assistance et préserver vos revenus.

RENCONTRER DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Prévention

Afin de promouvoir le bien-être et les gestes de prévention sur le terrain, la MMJ déploie **ses Villages Bien-être** à travers la France.

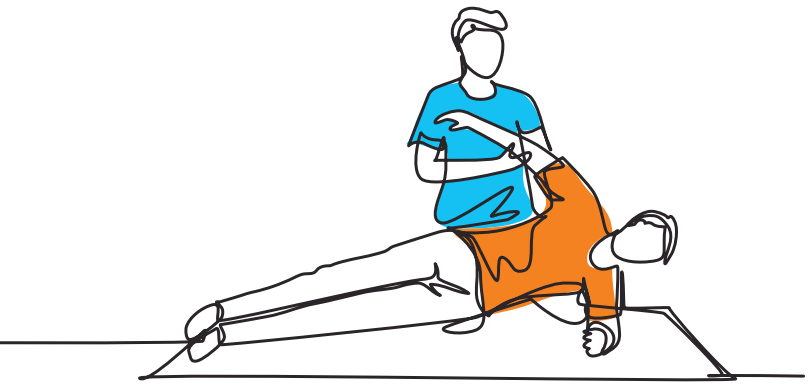

TROUVER L'ÉQUILIBRE VIE PRO / VIE PERSO

 # Assistance santé

Pour concilier travail et vie privée, nous proposons le soutien psychologique en cas d'événement traumatisant, **des bilans de prévention** (troubles musculo-squelettiques, stress au travail), **des programmes de remise en forme** avec un coach à domicile.

EN CAS DE MUTATION, DÉMÉNAGEMENT

 # Assistance santé

Pour vous accompagner dans cette période de transition, vous pouvez bénéficier :

- **d'aide à la recherche d'un emploi** pour votre conjoint
- **d'aide au déménagement**

 # Prêts Moments de vie

Pour vous aider à concrétiser ce nouveau projet, la MMJ vous propose **un prêt « nouvelle vie. »** Proposé en partenariat avec la Banque Française Mutualiste, ce prêt est sans frais de dossier.

En cas de changement d'adresse, pensez à modifier vos informations sur votre espace adhérent.

OU EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Prévoyance

En cas de maladie ou d'accident, vous pouvez vous retrouver dans l'obligation d'arrêter temporairement votre activité, avec pour conséquence une diminution de votre traitement et de vos primes. Il peut devenir difficile de maintenir votre niveau de vie et assurer les dépenses du quotidien. **Vos garanties prévoyance compensent alors vos pertes de revenus.**

Une journée de carence est déduite de mon salaire

Il faut adresser à la MMJ l'ensemble des documents demandés. Un dossier incomplet faisant l'objet d'une demande de pièce rallongera le délai de traitement.

Comment faire ?

Télécharger et remplir
- le formulaire jour de carence disponible sur l'espace adhérent :
  Mes démarches en ligne / Justificatifs à joindre.

Fournir
- Le bulletin de salaire mentionnant la retenue «absence carence».
- L'avis d'arrêt de travail établi par votre médecin ou le relevé de congé ou l'arrêté ministériel.
- Un RIB.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois et CNI.

Envoyer
- Via l'espace adhérent
  Mes démarches en ligne / Faire une demande.
- ou par courrier à la MMJ :
  53 rue de Rivoli, 75038 Paris cedex 01.

Assistance, prêts moments de vie, action sociale, projet immobilier : retrouvez tous les contacts et infos pratiques afin de bénéficier de ces services en page 15.

je passe à demi traitement

L'avis d'arrêt de travail établi par votre médecin n'est pas considéré comme un relevé de congé. Il n'est donc pas valable en tant que prolongation ou demande initiale d'ITTT que ce soit en CMO, CLM et/ou CLD. Un dossier incomplet faisant l'objet d'une demande de pièce rallongera le délai de traitement.

Comment faire ?

Télécharger et remplir
- le formulaire Incapacité temporaire totale de travail et perte de primes (ITTT) disponible sur l'espace adhérent :
  Mes démarches en ligne / Justificatifs à joindre.

Fournir
- Les 12 derniers bulletins de salaire à plein traitement précédent le passage à demi-traitement en cas de Congé maladie ordinaire (CMO) ou les 12 précédant le sinistre en cas de Congé longue maladie (CLM) ou Congé longue durée (CLD).
- Le relevé de congé de maladie ordinaire laissant apparaitre 90 jours de plein traitement avant le 1er jour de demi-traitement établi par l'administration ou l'ensemble de vos arrêtés ministériels vous plaçant en CLM ou CLD.
- Un RIB.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois et CNI.

Envoyer
- Via l'espace adhérent :
  Mes démarches en ligne / Faire une demande (sélectionner Demande ITTT / Perte de primes)
- ou par courrier à la MMJ :
  53 rue de Rivoli, 75038 Paris cedex 01.

MA RETRAITE ÉPANOUIE ET SEREINE

La retraite peut être synonyme de bouleversements. La MMJ vous propose des solutions concrètes pour aborder sereinement ce changement de cap.

DES PRÊTS JEUNES RETRAITÉS

 # Prêts Moments de vie

Le départ à la retraite génère parfois des déséquilibres de trésorerie.

La MMJ propose **des prêts « jeunes retraités » pour vous aider à financer vos nouveaux projets** (déménagement, équipement, loisirs, voyages), profiter de votre temps et savourer pleinement votre retraite.

 # Assistance santé

Pour aborder ce changement sereinement et avoir des réponses aux questions qui se bousculent, vous pouvez bénéficier des services d'un **coach retraite** (inclus dans vos garanties santé).

DES STAGES RETRAITE

Prévention

Vous pouvez également bénéficier d'une participation de la MMJ à des stages de préparation à la retraite (dans la limite d'un stage) organisés par son partenaire Esprit Retraite, autour de programmes complets faisant intervenir des spécialistes (médecins, psychologues, animateurs sportifs, juristes…).

DES AIDES PONCTUELLES

 # Action sociale

Des aides ponctuelles peuvent être allouées aux adhérents en état de dépendance :

- **Aide à domicile** pour les personnes âgées de plus de 65 ans
- **Aide aux personnes en situation de dépendance** ayant déposé une demande d'APA (GIR 4 à 1)
- **Allocation exceptionnelle** pour la participation aux frais d'acquisition de petit matériel.

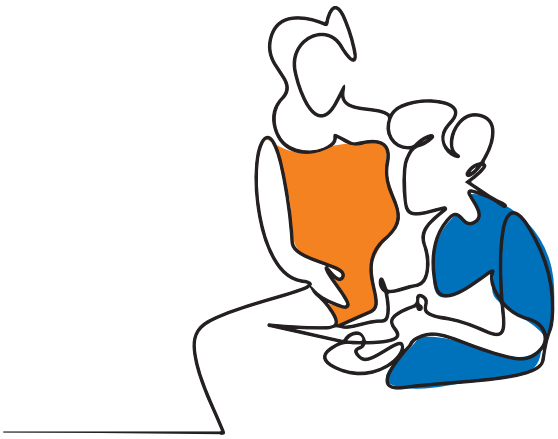

 # Assistance, prêts moments de vie, action sociale, projet immobilier : retrouvez tous les contacts et infos pratiques afin de bénéficier de ces services en page suivante.

COMMENT BÉNÉFICIER DES AIDES MMJ ?

Action sociale

▸ **Rendez-vous**
sur votre espace adhérent

▸ **Téléchargez le formulaire**
en rapport avec votre demande.

- **Rubrique :**
  Mes démarches en ligne > Faire une demande.
- **Retrouvez la liste des justificatifs nécessaires**
  Rubrique :
  Mes démarches en lignes > Justificatifs à joindre > Demande action sociale.

Assistance

▸ **Pour l'assistance santé ou l'assistance handicap et dépendance, vous pouvez solliciter nos services sur simple appel 24h/24 et 7j/7.**
Un chargé d'assistance évaluera chaque situation et proposera les solutions les mieux adaptées à vos besoins.

24/7 **MMJ Assistance à domicile**
05 49 34 80 06

Prêts Moments de vie

▸ **Demandez votre certificat d'éligibilité**
sur votre espace adhérent Rubrique :
Faire une demande

▸ **Réalisez votre simulation en ligne**
sur votre espace adhérent, Rubrique :
Soutien financier > mes services > prêts moments de vie

▸ **Faites votre demande en ligne**
auprès de la BFM (accord préalable immédiat et de principe à la demande de prêt) ou en renvoyant le formulaire par courrier.

Vous devrez joindre les pièces demandées dont le certificat d'éligibilité qui vous aura été remis par la mmj si vous remplissez les conditions (le certificat d'éligibilité est valable uniquement 1 mois à compter de la date de délivrance).

Projet immobilier

▸ **Retrouvez toutes les informations (caution, assurance de prêt) sur la page dédiée de votre espace adhérent :**
Espace-adherent mmj.fr/immobilier

Pour en savoir plus sur les prêts moments de vie, l'action sociale l'assistance santé et l'aide aux aidants, vous pouvez consulter le Programme d'Accompagnement Social, disponible sur votre espace adhérent.

Rubrique :
Mes démarches en ligne > documents utiles.

▸ **Scannez le QR Code pour découvrir le détail du programme, les conditions de ressources, les justificatifs nécessaires…**

LA MUTUELLE MMJ

ENVOYER VOS DEMANDES DE REMBOURSEMENTS MUTUELLE

espace-adherent.mmj.fr

MMJ
Mes remboursements santé
TSA 40025 |
12030 Rodez cedex 9

DES QUESTIONS SUR VOTRE CONTRAT OU VOTRE MUTUELLE ?

espace-adherent.mmj.fr

MMJ
53 rue de Rivoli
75038 Paris cedex 01

01 44 76 68 68
appel non surtaxé

mmj.fr

Vous résidez dans les DROM-COM ?
Pour vos remboursements mutuelle :

VOUS HABITEZ L'ILE DE LA RÉUNION OU MAYOTTE

espace-adherent.mmj.fr

Union Mutualité Solidarité
45 rue Charles Gounod BP 60952
97478 Saint-Denis cedex

prestationsmmj@ums.re

02 62 90 47 40
(appel non surtaxé)

VOUS HABITEZ SAINT-BARTHÉLÉMY, SAINT-MARTIN, LA GUADELOUPE, LA MARTINIQUE OU LA GUYANE

GUADELOUPE

espace-adherent.mmj.fr

MIAG
5 bd Daniel Marsin
Parc la providence
97139 Les Abymes

05 90 21 28 81
(appel non surtaxé)

MARTINIQUE

espace-adherent.mmj.fr

MIAG
Rue du Vieux Chemin
de Californie
97232 Le Lamentin

05 96 30 30 00
(appel non surtaxé)

Suivez-nous ! **mmj.fr**

La Mutuelle
des Métiers de la Justice
et de la sécurité

Guide d'accueil de la MMJ - 01/2023 - Document non contractuel

Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ) - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 775 657 521